

Compte-rendu du Conseil Municipal Du 7 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 7 février à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 3 février 2022, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BRUSCHINI Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 présents : 13 votants : 16

Présents : Jean-Jacques BRUSCHINI, Laurent CHALAVON, Sébastien ECHEVIN, Wilfried JAILLET, Catherine NOIN BERNARD, Isabelle SAVIOT, Georges SORREL, Lionel BILLARD, Bernard PORCHER, Marie-Pierre VALENTIN, Christelle MONTHULÉ, Julie ALGOUD, Murielle VALLON,

Excusés : Jeannine GIRES, Xavier MARTINON, Valeria CROUZET, Gilles SARROTTE,

Absents : Jill MARTIN, Stéphane GORCE,

Secrétaire : Murielle VALLON

SEANCE OUVERTE A 20H45

Approbation des 2 derniers comptes-rendus de conseil à l'unanimité.

1. DETR HUISSERIES MEDIATHEQUE

Le Maire rappelle que la médiathèque a été construite en 2007 avec l'ensemble de l'école élémentaire et la cantine. Le parti pris du bois s'est avéré très négatif dès le début en raison des fuites d'eau importantes par les fenêtres, fuites ayant nécessité dès 2012 le remplacement de ces dernières. Un problème de conception est vraisemblablement à l'origine de ces dysfonctionnements récurrents ayant affecté de la même façon le groupe scolaire adjacent et pour lequel la commune a dû renouveler l'ensemble du mur de vitres au nord (2018) et un renouvellement complet de la toiture (2021).

Pour la médiathèque, 10 ans après le diagnostic est identique avec des huisseries en bois complètement détériorées occasionnant des fuites régulières lors des orages et provoquant la destruction de livres. (Voir photos)
De plus, le test d'étanchéité à l'air effectué en 2021 assure le mauvais état de ces huisseries confirmant le classement énergétique de ce bâtiment en catégorie D.

Comme pour l'école, le Maire propose au Conseil municipal de procéder au remplacement des huisseries en bois par des huisseries en aluminium de couleur identique à celles de la façade nord de l'école.

Ces travaux visent également à améliorer la performance énergétique de ce bâtiment et en assurer un fonctionnement normal notamment au regard de la sécurité des 300 abonnés de la médiathèque ainsi que des 170 élèves la fréquentant régulièrement en période scolaire.

Le coût prévisionnel total de cet investissement est estimé à **76 933 € HT** (options comprises).
La commune sollicite l'aide financière des services de l'État (DETR ou DSIL ...), du département et du SDED.

Le plan de financement prévisionnel (recettes) est défini comme suit :

Recettes	Détail / libellé	Montant	Taux
Union européenne			
DETR		19 233.00	25 %
DSIL			
Conseil régional			
Conseil départemental		19 233.00	25 %
Fonds de concours CC ou CA			
Autre (préciser)	SDED	19 233.00	25%

Sous-total (aides publiques)			
Autofinancement (fonds propres ou emprunt)	Fonds propres	19 233.00	25%
Aide privée			
Total prévisionnel € HT		76 933.00	100 %

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- D'adopter l'opération de remplacement des huisseries de la médiathèque et les modalités de financement définies ci-dessus ;
- De solliciter les aides publiques (DETR/DSIL, Département, SDED)
- D'approuver le plan de financement prévisionnel ;
- De s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- D'autoriser le maire à signer tout document relatif à cette opération.

AINSI FAIT ET DELIBERE A UPIE, les jours, mois et ans susdits par les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME.

2. DETR ISOLATION TOITURE MEDIATHEQUE

Le Maire rappelle que la médiathèque a été construite en 2007. Dès le début de la mise en service de ce bâtiment et celui de l'école, les consommations énergétiques (électricité et gaz) ont été importantes. Il s'avère que pour des raisons budgétaires, le choix de la municipalité de l'époque a été de ne pas suivre le projet de l'architecte en demandant de réaliser une toiture meilleure marché avec des plaques en fibrociment complétée de 20 cm de laine de verre. Ce choix délibéré a généré des problèmes d'étanchéité à l'air et à l'eau classant ce bâtiment en D au niveau énergétique.

Le test d'étanchéité à l'air effectué en 2021 est venu confirmer ce constat.

Dans la continuité des travaux d'isolation thermique réalisés en 2021 sur la toiture de l'école élémentaire, bâtiment adjacent à celui de la médiathèque, la commission urbanisme propose au Conseil municipal d'améliorer les performances énergétiques de ce bâtiment en augmentant l'isolation thermique de la toiture.

A cette fin, les travaux consisteront à retirer les 160m² de plaques en fibrociment pour ajouter 20cm de laine de verre supplémentaire (soit 40cm au total) sur laquelle une couverture en bac acier sera posée afin de supprimer dans le même temps les fuites récurrentes lors des périodes de pluie.

Le coût prévisionnel total de cet investissement est estimé à **42 760.00 € HT** (options comprises).

La commune / communauté de communes sollicite l'aide financière des services de l'État (DETR ou DSIL ...), du département et du SDED.

Le plan de financement prévisionnel (recettes) est défini comme suit :

Recettes	Détail / libellé	Montant	Taux
Union européenne			
DETR		10 690.00	25%
DSIL			
Conseil régional			

Conseil départemental		10 690.00	25%
Fonds de concours CC ou CA			
Autre (préciser)	SDED	10 690.00	25%
Sous-total (aides publiques)			
Autofinancement (fonds propres ou emprunt)	Autofinancement	10 690.00	25%
Aide privée			
Total prévisionnel € HT			

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- D'adopter l'opération d'isolation de la toiture de la médiathèque et les modalités de financement définies ci-dessus ;
- De solliciter les aides publiques (DETR/DSIL, Département, SDED)
- D'approuver le plan de financement prévisionnel ;
- De s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

3. EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public est une compétence assurée par la communauté d'agglomération Valence Romans. Dans le cadre de cette compétence, VRA a amélioré son réseau en systématisant l'emploi de lampe LED et en intégrant des systèmes de diminution de l'intensité lumineuse au cours de la nuit afin de limiter la consommation électrique dont elle a la charge financière.

Malgré cela, le coût de cette compétence reste très élevé, coût qui va doubler au cours de l'année 2022. Lors du dernier bureau de l'agglomération le 02/02/2022, il a été demandé aux communes d'entrer dans une logique d'économie énergétique conformément au PCAET adopté par ses instances. Cette logique passe par une extinction de l'éclairage public entre 23h et 6h à l'instar de ce qui a été adopté depuis plusieurs années par onze conseils municipaux.

Le Maire propose au Conseil municipal de se montrer aussi vertueux en adoptant la même mesure et en l'autorisant à en faire la demande à l'agglomération pour la commune d'Upie.

Laurent CHALAVON précise que lors du transfert de la compétence éclairage public, la CLECT a déterminé une somme de compensation. S'il y a extinction ne faudrait-il pas revoir ce que l'on verse à l'agglomération pour l'éclairage public.

Le Maire répond que la compensation qu'a estimée la CLECT est définitive selon la loi.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- D'autoriser le Maire à demander à Valence Agglo l'extinction de l'éclairage public de 23h à 6h

4. DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT – TRAVAUX BATIMENTS

Le Maire rappelle que les travaux concernant les bâtiments publics peuvent obtenir des subventions du Département dans le cadre des projets de cohérence territoriale.

Aux 2 délibérations concernant la réfection des huisseries des fenêtres de la médiathèque, et de l'isolation de sa toiture, il propose d'ajouter les travaux suivants :

- l'isolation des toitures de la mairie et de la maison des associations pour un montant HT 2295 €
- la mise en place d'un réseau de câbles pour l'installation des bornes Wifi à l'école maternelle et à la médiathèque pour un montant HT 6898€
- le remplacement de tous les sanitaires et du carrelage des toilettes publiques pour un montant HT de 2347.78€

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer favorablement pour la réalisation de ces travaux et à autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ces travaux ainsi que la demande de subvention auprès du département pour les travaux énoncés.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- D'autoriser le maire à compléter sa demande de subvention au département de la toiture et des huisseries de la médiathèque par les 3 points cités ci-dessus.

5. QUESTIONS DIVERSES :

- Point sur les célébrations de mariage à venir
- Marché de l'emploi
- Assemblée Général association CAP (atelier les mécanos du cœur, réveillon solidaire, banque alimentaire) 57 colis distribués en 2021 pour des upiens
- Parole confinée/ parole racontée livre fait par plusieurs associations mis à disposition à la mairie
- Anniversaire centenaire upien
- UFOLEP 6 ateliers « bien manger, bien bouger » pour les séniors
- Prix de l'eau hausse de 1% m 3 d'eau

SEANCE LEVEE A 21H40

Le Secrétaire,
Murielle VALLON



Le Maire,
Jean-Jacques BRUSCHINI

